



Champ-sur-Drac

AIDE FINANCIÈRE ÉTUDIANT
C.C.A.S. VILLE DE CHAMP SUR
DRAC

Année 2023/2024

ÉTAT CIVIL DE L'ÉTUDIANT

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE :
.....
.....

TÉLÉPHONE :
.....
EMAIL :

ÉTAT CIVIL DES PARENTS

NOMS :
PRÉNOMS :

ADRESSE :
.....
TÉLÉPHONE :
.....
E.MAIL :

ÉTUDES SUPÉRIEURES :

Année	Nature des études suivies	Lieu

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.
Je m'engage à suivre les cours et les travaux pratiques ainsi qu'à me présenter
aux concours et examens pour lesquels une aide financière est susceptible de
m'être allouée par le C.C.A.S. de la commune de Champ sur Drac

Date et signature



Champ-sur-Drac

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée(e),

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Atteste sur l'honneur ne pas percevoir de bourse (y compris échelon 0 et 0 bis) dans le cadre de mes études, pour l'année 2023/2024

Fait à Champ-Sur-Drac,

Le.....2023.

Pour valoir ce que de droit.

Signature :



Champ-sur-Drac

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

5 - Rue Henri Barbusse

38 560 CHAMP SUR DRAC

☎ 04 76 68 48 80

<p style="text-align: center;">DEMANDE AIDE AUX ETUDIANTS 2023-2024</p>
--

[DATE LIMITE DE DEPOT](#) → 24 octobre 2023

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'ETUDIANT

L'aide pourra être attribuée aux étudiants correspondant aux critères ci-après :

CONDITIONS A REMPLIR

- avoir jusqu'à 25 ans révolus au cours de l'année universitaire
- **ne pas être boursier**, y compris échelon 0 ou 0 bis
- avoir sa résidence principale à Champ-sur-Drac ou être rattaché fiscalement à un foyer dont la résidence principale est à Champ sur Drac.
- avoir le statut étudiant hors contrat de formation générant un revenu (contrat de professionnalisation, apprentissage, etc.)
- avoir un revenu brut global du foyer (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022) **inférieur ou égal à 51 479 €**

L'étudiant qui a son propre avis d'imposition et dont la résidence est la même que ses parents, doit fournir les 2 avis d'imposition, le sien et celui de ses parents

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- copie de la carte nationale d'identité
- certificat de scolarité
- avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) des parents
- copie du livret de famille
- copie de la demande de rattachement faite aux impôts
- justificatif de domicile ou attestation sur l'honneur d'hébergement des parents
- attestation sur l'honneur que l'étudiant n'est pas boursier (imprimé ci-joint)
- relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant